

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

◊ **1.1 Identificateur de produit**

◊ Nom du produit: **Terpentinöl rekt. Ph.Eur./ 01-6350**

◊ Code du produit: P0115718

◊ No CAS:

8006-64-2

◊ Numéro CE:

232-350-7

◊ Numéro index:

650-002-00-6

◊ Numéro d'enregistrement -

◊ **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ Emploi de la substance / de la préparation Flavour/Fragrance

◊ **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

◊ Producteur/fournisseur:

Frey & Lau GmbH

Immenhacker 12, D-24558 Henstedt-Ulzburg

Tel:++49-4193-9953 Fax: +49-4193-9955-80

◊ Service chargé des renseignements:

Sachkundige Person Frey + Lau

info@freylau.de

◊ **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ++49-40-54.77.99.56 WAKO

. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

◊ **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

◊ Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ **2.2 Éléments d'étiquetage**

◊ Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

◊ Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

◊ Mention d'avertissement Danger

◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Turpentine oil

◊ Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: Terpentínöl rekt. Ph.Eur./ 01-6350

(suite de la page 1)

- ◊ **Conseils de prudence**
- P301+P310 **EN CAS D'INGESTION:** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P321 **Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).**
- P303+P361+P353 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P330 **Rincer la bouche.**
- P362+P364 **Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.**
- P405 **Garder sous clef.**
- P501 **Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.**
- ◊ **2.3 Autres dangers**
- ◊ **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- ◊ **PBT:** Non applicable.
- ◊ **vPvB:** Non applicable.

. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- ◊ **3.1 Caractérisation chimique: Substances**
- ◊ **No CAS Désignation**
8006-64-2 Turpentine oil
- ◊ **Code(s) d'identification**
- ◊ **Numéro CE:** 232-350-7
- ◊ **Numéro index:** 650-002-00-6
- ◊ **CAS-No:** 8006-64-2
- ◊ **EINECS-No:** 232-350-7

. RUBRIQUE 4: Premiers secours

- ◊ **4.1 Description des premiers secours**
- ◊ **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- ◊ **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- ◊ **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- ◊ **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- ◊ **Après ingestion:**
Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- ◊ **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- ◊ **5.1 Moyens d'extinction**
- ◊ **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- ◊ **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- ◊ **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.08.2018

Version 126

Révision: 15.08.2018

Nom du produit: Terpentinöl rekt. Ph.Eur./ 01-6350

(suite de la page 2)

- ◊ **5.3 Conseils aux pompiers**
- ◊ Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- ◊ **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- ◊ **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- ◊ **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Traiter à la soude caustique 2%.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- ◊ **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- ◊ **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de gaz.
- ◊ Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- ◊ **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- ◊ Stockage:
- ◊ Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- ◊ Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- ◊ Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- ◊ Classe de stockage: 3
- ◊ **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- ◊ Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- ◊ **8.1 Paramètres de contrôle**
- ◊ Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
8006-64-2 Turpentine oil
VME (Suisse) Valeur momentanée: 560 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 560 mg/m³, 100 ppm
S;
- ◊ Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- ◊ **8.2 Contrôles de l'exposition**
- ◊ Equipement de protection individuelle:
- ◊ Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: Terpentínöl rekt. Ph.Eur./ 01-6350

(suite de la page 3)

- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- ◊ Protection respiratoire:
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - ◊ Protection des mains:
Gants de protection
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - ◊ Matériel des gants
Le matériel de gants Barrier 02-100 est recommandé.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériel, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - ◊ Temps de pénétration du matériel des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - ◊ Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

◊ **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

◊ Indications générales

◊ Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Non déterminé.

◊ Odeur: Caractéristique

◊ Seuil olfactif: Non déterminé.

◊ valeur du pH: Non déterminé.

◊ Point de fusion/point de congélation: -50 °C

◊ Point d'éclair: 37 °C

◊ Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

◊ Température d'inflammation: 220 °C

◊ Température de décomposition: Non déterminé.

◊ Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

◊ Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

◊ Limites d'explosion:

Inférieure: 0,7 Vol %
Supérieure: 6 Vol %

◊ Densité à 20 °C: 0,865 g/cm³

◊ Densité relative: Non déterminé.

◊ Densité de vapeur: Non déterminé.

◊ Taux d'évaporation: Non déterminé.

◊ Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

◊ Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

◊ VOC (CE) 100,00 %

◊ **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

◊ **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ **10.2 Stabilité chimique**

◊ Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: Terpentiniöl rekt. Ph.Eur./ 01-6350

(suite de la page 4)

- ◊ **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- ◊ **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

◊ **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- ◊ Toxicité aiguë
Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
- ◊ Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral LD50 500 mg/kg
Dermique LD50 1.100 mg/kg
Inhalatoire LC50 11 mg/l

8006-64-2 Turpentine oil

Oral LD50 500 mg/kg (ATE)
Dermique LD50 1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire LC50 11 mg/l (ATE)

- ◊ Effet primaire d'irritation:
 - ◊ Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.
 - ◊ Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
 - ◊ Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.
 - ◊ Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - ◊ Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - ◊ Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - ◊ Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - ◊ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - ◊ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - ◊ Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- ◊ **12.1 Toxicité**
- ◊ Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ Effets écotoxiques:
 - ◊ Remarque: Toxique chez les poissons.
 - ◊ Autres indications écologiques:
 - ◊ Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: Terpentínöl rekt. Ph.Eur./ 01-6350

(suite de la page 5)

- ◊ **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- ◊ PBT: Non applicable.
- ◊ vPvB: Non applicable.
- ◊ **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- ◊ **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- ◊ **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- ◊ **Emballages non nettoyés:**
- ◊ **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- ◊ **14.1 Numéro ONU**
- ◊ ADR, IMDG, IATA UN1299
- ◊ **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ◊ ADR ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE),
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
TURPENTINE (TURPENTINE), MARINE POLLUTANT
TURPENTINE (TURPENTINE)
- ◊ **IMDG**
- ◊ **IATA**
- ◊ **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ◊ ADR, IMDG, IATA
- ◊ **Classe** 3 Liquides inflammables.
- ◊ **Étiquette** 3
- ◊ **14.4 Groupe d'emballage**
- ◊ ADR, IMDG, IATA III
- ◊ **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- ◊ **Marine Pollutant:** Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- ◊ **Marquage spécial (ADR):** Attention: Liquides inflammables.
- ◊ **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- ◊ **Indice Kemler:** 30
- ◊ **No EMS:** F-E,S-E
- ◊ **Stowage Category** A
- ◊ **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- ◊ **Indications complémentaires de transport:**
- ◊ **ADR**
- ◊ **Quantités limitées (LQ)** 5L
- ◊ **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- ◊ **Catégorie de transport** 3
- ◊ **Code de restriction en tunnels** D/E
- ◊ **IMDG**
- ◊ **Limited quantities (LQ)** 5L
- ◊ **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: Terpentinöl rekt. Ph.Eur./ 01-6350

◊ "Règlement type" de l'ONU:

(suite de la page 6)
UN 1299 ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE (ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

◊ **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

◊ *Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.*

◊ *Pictogrammes de danger*



◊ *Mention d'avertissement Danger*

◊ *Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:*

Turpentine oil

◊ *Mentions de danger*

H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*

H302+H312+H332 *Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.*

H315 *Provoque une irritation cutanée.*

H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*

H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*

H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*

H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

◊ *Conseils de prudence*

P301+P310 *EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.*

P321 *Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).*

P303+P361+P353 *EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.*

P305+P351+P338 *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*

P330 *Rincer la bouche.*

P362+P364 *Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.*

P405 *Garder sous clef.*

P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

◊ *Directive 2012/18/UE*

◊ *Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise*

◊ *Catégorie SEVESO*

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

◊ *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t*

◊ *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t*

◊ *RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40*

◊ *Prescriptions nationales:*

◊ *Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (classification selon liste)*

◊ *VOC (CE) 100,00 %*

◊ *VOCV (CH) 0,00 %*

◊ **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

. RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

◊ *Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs*

◊ *Contact: Dr. Maja Zippel*

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.08.2018

Version 126

Révision: 15.08.2018

Nom du produit: Terpentinöl rekt. Ph.Eur./ 01-6350

(suite de la page 7)

◊ **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

CH/FR